Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cible 7.b: D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Indicateur 7.b.1: Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant) (identique à l'indicateur proposé en remplacement de l'indicateur 12.a.1 cidessous)

Page: 1 of 1